



Municipalité d'Yvonand  
Tél. 024/557 73 00  
E-mail : [greffe@yvonand.ch](mailto:greffe@yvonand.ch)

1462 Yvonand, le 29 mars 2021

## **Au conseil communal**

### **1462 Y v o n a n d**

#### **Préavis municipal No 2021/04**

#### **Concerne : Demande de crédit pour la réalisation d'un quai voyageurs pour les transports régionaux par bus à la gare d'Yvonand**

Monsieur le président,  
Mesdames, Messieurs les conseillers,

#### **1. Introduction**

Les travaux de mise en conformité de la gare d'Yvonand par les CFF vont démarrer en mai 2021. CFF Infrastructure va aménager un quai pour voyageurs dans le respect des dispositions de la Loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand). Il s'agit en effet de garantir l'accès des trains à toutes personnes ayant des difficultés de déplacement, soit les personnes à mobilité réduite.

La volonté de la municipalité est de soutenir l'accès à tous les transports publics régionaux. Au cours des nombreux échanges avec les CFF, il a été décidé d'intégrer un quai appondu à celui des CFF pour faciliter l'accès également aux lignes de bus régionaux, soit celles assurées par Car-Postal. Le bureau RLJ a donc été mandaté pour établir un projet qui a été soumis pour avis aux CFF. Avant tout, ce projet a été présenté en appliquant les principes d'examen préalable au sens de la procédure CFF 18m. Le préavis favorable des CFF nous permet de franchir une nouvelle étape.

Pour la suite, il s'agit maintenant de mettre à l'enquête cet ouvrage et de disposer d'un crédit de construction, raison du présent préavis. Les contacts vont être poursuivis avec les CFF pour nous assurer que les entreprises chargées des travaux de mise en conformité de la gare puissent intégrer les travaux prévus par la municipalité. En cas de succès, cela permettra une économie d'échelle, principalement au niveau des coûts d'installation de chantier.

#### **2. Planning prévisionnel des travaux CFF**

Le programme intentionnel des CFF nous a été transmis. Ce dernier comprend les étapes principales suivantes :

1. Installation de chantier (du 26 avril au 30 avril).
2. Travaux préparatoires voie 1, ceux-ci comprennent en particulier le démontage de l'ancien quai de chargement (du 3 mai au 7 mai). L'accès à la voie 1 est interdit de 7h00 à 18h00.



Les plans et coupes sont joints au présent préavis.

Dans la procédure 18m adressée au CFF, la municipalité a intégré un projet de rampe d'accès pour assurer une meilleure connexion des bus de transports régionaux à la gare. Toutefois, cet ouvrage présentant un plus grand risque d'oppositions sera prévu dans une seconde étape.

Sur la base des échanges techniques avec les CFF (déroulement du chantier, place et installation de chantier, garantie d'accès pour Car-Postal à la gare, etc.), la municipalité va s'assurer que le quai pourra être exploité provisoirement avant la réalisation de la rampe d'accès. Si tel n'était pas le cas, il faudrait renoncer à réaliser cet ouvrage.

D'autre part, on peut signaler que des contacts étroits avec Car-Postal sont en cours pour garantir la liaison des transports régionaux durant les travaux de construction des CFF.

#### 4. Aspects financiers

La demande de crédit est basée sur une estimation du bureau RLJ (tableau ci-après). En effet, à ce stade il reste encore des incertitudes, notamment sur la possibilité d'assurer la réalisation des travaux de construction par les entreprises mandatées par les CFF. L'enjeu demeure une économie d'échelle notamment au niveau des coûts d'installation de chantier. La demande ne tient volontairement pas compte de cette possible économie, car elle dépend du déroulement du chantier et de possibles retards en lien avec la délivrance du permis de construire.

Il faut ensuite tenir compte d'une possible participation financière du canton à hauteur de 50%. Cette dernière devra toutefois être basée sur les coûts adaptés de l'ouvrage après rentrée et évaluation des soumissions.

##### QUAI D'EMBARQUEMENT (CARPOSTAL)

##### Travaux de Génie civil (vc. transport et taxes)

n°	Description	Unité	Quant.	Prix CHF/unité	Montant*
1	Travaux en régie	gl	1	4'500.00	4'500.00
2	Essais	gl	1	400.00	400.00
3	Installations de chantier		1	5'650.00	5'650.00
4	Démolitions et démontages				
	Découpe de revêtement bitumineux, à la machine, avec scie circulaire.	m'	100	5.00	500.00
	Démolition de revêtement bitumineux	m2	230	10.00	2'300.00
	Transport à l'intérieur/extér. chantier : Matériaux bitumineux. Teneur en HAP < mg/kg 5'000.	m3	35	20.00	700.00
5	Chaussée/Pavage/bordures				
	Démolition de couches de fondation : machine	m3	150	30.00	4'500.00
	Transports, y compris déchargement	m3	150	15.00	2'250.00
	Fourniture Grave 0/45 à pied d'œuvre/dépôt intermédiaire. Yc déchargement.	m3	150	45.00	6'750.00
	Fourniture et pose Géotextile	m2	250	2.00	500.00
	Mise en œuvre de fondation - Grave 0/45	m3	150	15.00	2'250.00
	Exécution de la forme. Mise en œuvre de matériaux, Yc. compactage	m2	230	5.00	1'150.00
	Revêtement définitif - F/P couches bitumineuses	ton	30	170.00	5'100.00
	Bordures KSB (arrêt de bus)	m'	18	650.00	11'700.00
	Bordures de transition	m'	4	500.00	2'000.00
6	Canalisations et évacuation des eaux				
	Collecteurs des EC	m'	45	300.00	13'500.00
	Cambres de visite EC	unit	1	2'500.00	2'500.00
	Raccordements divers	gl	1	1'000.00	1'000.00
	Caniveaux	m'	35	250.00	8'750.00
7	Constructions en béton coulé sur place				
	Dalle en béton armé pour l'arrêt de bus	m2	51	400.00	20'400.00
<b>TOTAL brut HT (A)</b>					<b>76'000.00</b>

Montant à déduire si tous les travaux sont réalisés par JPF (une seule installation pour l'ensemble du projet)

\* : Montant des travaux hors projet ATB SA.

Remarque : des synergies entre les travaux prévus (RLJ/ATB) peuvent être trouvées.

### Mobilier urbain + divers,

n°	description	Unité	Quant.	Prix CHF/unit	Montant*
a	Barrières au quai d'embarquement	gl	1	2'500.00	2'500.00
b	Panneaux de signalisation + marquage	gl	1	3'500.00	3'500.00
<b>TOTAL brut HT (B)</b>					<b>6'000.00</b>

### Direction des travaux + géomètres + divers

n°	Description	Unité	Quant.	Prix CHF/unit	Montant*
I	Honoraires Ingénieur civil (soumission et exécution)	gl	1	9'000.00	9'000.00
II	Honoraires géomètre	gl	1	2'000.00	2'000.00
<b>TOTAL brut HT (C)</b>					<b>11'000.00</b>

<b>MONTANT TOTAL (A)+(B)+(C) brut HT</b>	<b>93'000.00</b>
--	------------------

#### **Non compris dans les deux devis :**

- Nouvelle route d'accès de CarPostal (Accès – Parcelle – Salle Polyvalente) – Infrastructure + superstructure
- Paysagiste
- Mât + luminaires prévus au parking de la gare (nouveaux candélabres)
- Fourniture du WC
- Participations aux travaux de la part des CFF

En tenant compte d'un facteur d'incertitude de +/- 15% et de la TVA, le coût maximum de l'ouvrage, hors coordination avec les travaux CFF, sans économie d'échelle ni subvention cantonale pourrait atteindre CHF 115'185.-.

## Conclusion

En conclusion de ce qui précède, la municipalité prie le conseil communal, après avoir entendu le rapport de la commission ad'hoc et de la commission des finances de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL D'YVONAND

Vu le préavis de la municipalité

#### Décide

1. D'autoriser la Municipalité à financer la construction d'un quai voyageurs pour les transports régionaux par bus, par un montant forfaitaire fixé à un maximum CHF 115'185.- TTC.
2. De financer ces travaux par les liquidités courantes.
3. D'amortir le montant de CHF 115'185.-, sur 30 ans, compte 9143.14 (Routes communales à amortir).
4. D'imputer le compte d'exploitation 430.3312.1 (amortissement obligatoire) de CHF 3'839.50 par année, pendant 30 ans.

Nous vous présentons, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers, nos salutations distinguées.

**AU NOM DE LA MUNICIPALITE**

Le Syndic :		La Secrétaire :
 Philippe Moser		 Carolane Sutterlet

Municipal délégué : M. Romano Dalla Piazza